



**COMBIEN DE TEMPS ENCORE
LA FRANCE VA T-ELLE RESTER UNE DESTINATION SÛRE
POUR LES CRIMINELS CONTRE L'HUMANITÉ ?**

Monsieur le Premier ministre, quatre failles de notre loi empêchent la France de poursuivre tout auteur de génocide, crime contre l'humanité, crime de guerre, qui viendrait sur son territoire. La proposition de loi Sueur qui comblerait ces failles a été adoptée par le Sénat à l'unanimité en février 2013. Depuis plus de trois ans elle attend d'être soumise à l'Assemblée nationale. Il est urgent que ce texte soit débattu et voté.

amnesty.fr/impunite



Un grand merci à Amnesty International qui a publié une publicité d'une page dans *Le Monde* daté du 1^{er} juin pour soutenir une juste cause : l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale de la proposition de loi permettant au juge français de poursuivre tout auteur de génocide, crime contre l'humanité ou crime de guerre qui viendrait sur son territoire. Cette « proposition de loi Sueur » a été adoptée à l'unanimité par le Sénat en février 2013.

>> [En savoir plus sur cette proposition de loi](#)